



Municipalité de SAINT-DIDACE

Bureau de la direction générale

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné aux personnes intéressées, par la soussignée, secrétaire-trésorière, que :

Le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 9 mars 2020, le règlement suivant :

- 349-2020 intitulé « **Règlement modifiant le règlement 064-1989-06 administratif d'urbanisme** »

L'objet de ce règlement numéro 349-2020 est une modification du règlement originale numéro 064-1989-06, intitulé « *Règlement administratif d'urbanisme* », afin d'y inclure une disposition relative à des frais pour l'étude d'une demande d'usage conditionnel, à l'égard du traitement de la demande, des frais rattachés à la publication de l'avis public et des frais de l'affichage sur le site visé par la demande selon les exigences de la loi, tel que décrit au Règlement sur les usages conditionnels de la Municipalité de Saint-Didace.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site web à www.saint-didace.com

Donné à Saint-Didace, ce 14 avril 2020

Chantale Dufort dg

Chantale Dufort
Directrice générale